

République française  
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 05 novembre 2024

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

**Présents :** Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Jean-Pierre DEMORNEX

**Absents excusés ayant donné procuration :** Elody BULLIARD (à Charline PERRIER) – Loïc CHRISTIN (à Frédéric LEGER) – Nicolas PIDOUX (à Laurent IMBERTI) – Claude MOREIRA (à Michel BRULHART)

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

**2024\_45 - Objet : Prise en charge de la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) des agents Morgane BOIS et Fiona BILLON-GRAND**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par les agents Morgane BOIS et Fiona BILLON-GRAND dans le cadre de la formation BAFA.

Suite à cette demande, monsieur le Maire propose de prendre en charge le coût total de cette formation.

Il est proposé de fixer les modalités de cet engagement par convention entre les différentes parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge totale de la formation BAFA des agents Morgane BOIS et Fiona BILLON-GRAND ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,  
Michel BRULHART

